

Chère Lauréate, Cher Lauréat,

Le Bureau national de l'AIEHTP a le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association (AGO), qui sera organisée **le 24 juin 2023 à 10h00**, au Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, à Rabat, et ce conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de l'AIEHTP.

Le programme de cette AGO est annexé à la présente.

Conformément aux dispositions des statuts, la participation à cette AGO est ouverte à tous les membres titulaires de l'AIEHTP à jour de leurs cotisations. Le montant de la cotisation annuelle, fixée au règlement intérieur, est de 100 DH. A cet effet, nous vous informons que vous pouvez régler vos cotisations via différents canaux (*5 ans depuis la dernière assemblée générale, à moins d'avoir été diplômé il y a moins de 5 années ou d'avoir payé une partie de ses cotisations*) :

- ✓ Paiement en ligne via la plateforme : https://www.aiehtp.ma/?post_type=product
- ✓ Virement bancaire au compte de l'association, RIB : 310 810 1094 122 7027950 01 88, ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume, en présentant le justificatif de paiement le jour de l'AGO.
- ✓ Sur place le jour de l'AGO. Toutefois, il est fortement recommandé d'utiliser les deux premiers canaux pour éviter l'encombrement à l'accueil de l'AGO.

Nous comptons sur votre présence et participation le 24 juin 2023.



Assemblée Générale Ordinaire Elective

24 Juin 2023

Programme

- Accueil et enregistrement des participants (à partir de 9h00)
- Présentation des rapports moral et financier
- Débat et approbation des rapports moral et financier
- Divers
- Pause
- Démission du Bureau national
- Désignation de la commission de gestion des élections (président et deux rapporteurs)
- Election du nouveau bureau
- Mot du nouveau Bureau National
- Fin des travaux de l'Assemblée Générale